

ENQUÊTE DE 2013

Hypothèses économiques aux fins de la comptabilisation des prestations de retraite et autres avantages sociaux postérieurs à l'emploi

Faits saillants des résultats de notre enquête annuelle

Dans ce rapport, Morneau Shepell est heureuse de présenter des données divulguées relativement au coût de leurs régimes à prestations déterminées par une centaine de sociétés canadiennes cotées en Bourse dans leurs états financiers vérifiés les plus récents, soit en date du 31 décembre 2012. Cette enquête en est à sa treizième édition.

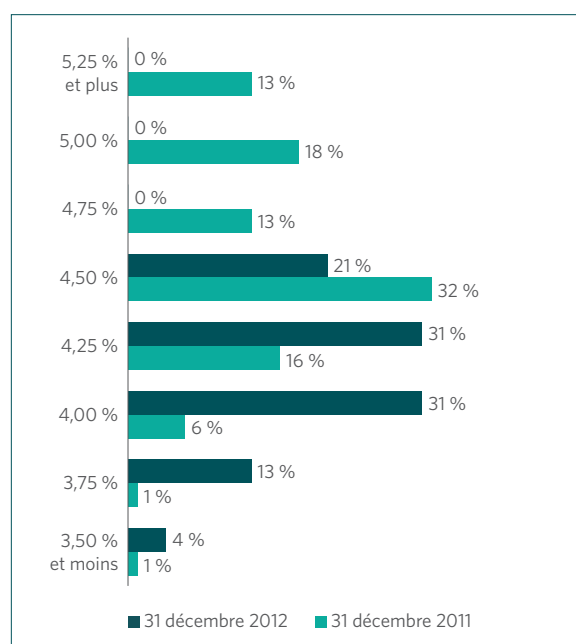
La comptabilité des entreprises ayant l'obligation publique de rendre des comptes est assujettie aux normes comptables internationales (IFRS) depuis les exercices financiers à compter du 1^{er} janvier 2011. Ainsi, la présente enquête est établie à partir d'hypothèses et de résultats IFRS. On notera que les normes internationales applicables aux régimes de retraite et autres avantages seront également visées par des changements importants qui s'appliqueront à compter de 2013. Une section spéciale à notre enquête donne un aperçu des principaux changements.

TAUX D'ACTUALISATION - RÉGIMES DE RETRAITE

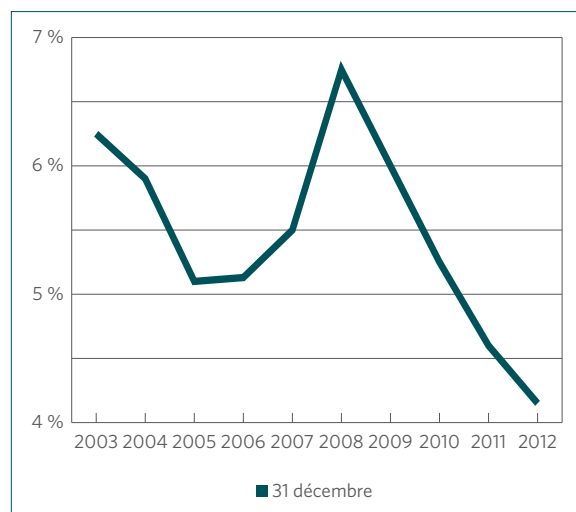
Pour une quatrième année de suite, le taux d'actualisation a diminué d'un niveau significatif (reportez-vous à l'annexe pour une description du taux d'actualisation). Au cours de la période de quatre ans de 2009 à 2012, le taux d'actualisation médian a diminué de 2,60 % au total (0,75 %, 0,75 %, 0,65 % et 0,45 % respectivement). Le taux d'actualisation médian au 31 décembre 2012 était 4,15 %, par rapport à 4,60 % l'année précédente. Près de 95 % des entreprises sondées ont réduit leur taux d'actualisation en 2012, la réduction typique étant 50 points de base (« pdb »).

Les graphiques ci-contre dressent un bilan des taux d'actualisation (arrondis au 0,25 % le plus près) utilisés aux fins de l'évaluation de comptabilisation des régimes de retraite à prestations déterminées au 31 décembre 2012, ainsi que l'évolution historique du taux d'actualisation médian depuis les dix dernières années, selon nos enquêtes précédentes.

TAUX D'ACTUALISATION - RÉGIMES DE RETRAITE



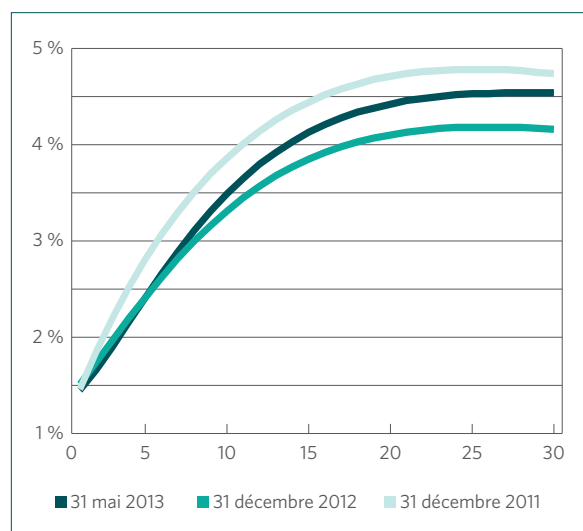
ÉVOLUTION HISTORIQUE DU TAUX D'ACTUALISATION MÉDIAN



Nous avons constaté un écart qui s'est rétréci dans les taux d'actualisation utilisés, par rapport à l'année dernière. Près de 83 % des entreprises ont utilisé un taux se situant entre 4,00 % et 4,50 % (un écart d'un demi-pourcent) au 31 décembre 2012, alors que 84 % des entreprises avaient utilisé un taux se situant entre 4,00 % et 5,00 % (un écart d'un pourcent) à la fin de l'année précédente.

Au fil des ans, les rendements à long terme sur les obligations de sociétés de qualité supérieure peuvent fluctuer considérablement. Le taux d'actualisation devrait varier de façon similaire. Le graphique ci-après compare les courbes des taux au comptant au 31 décembre 2011, au 31 décembre 2012 et plus récemment au 31 mai 2013. Les courbes des taux au comptant, fournies par Fiera Capital, sont basées sur la méthodologie suggérée par la note éducative de l'ICA, publiée en septembre 2011.

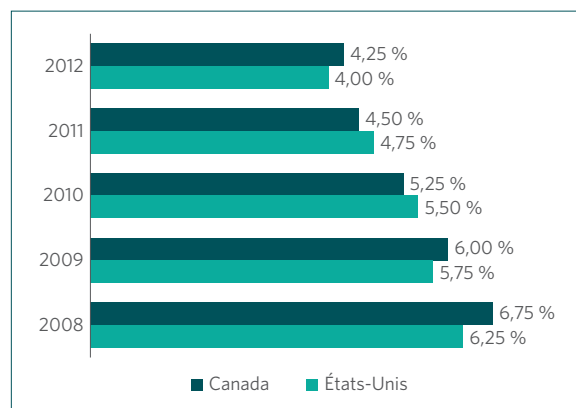
OBLIGATIONS DE SOCIÉTÉS DE QUALITÉ SUPÉRIEURE



Si la courbe des taux au comptant constatée en mai 2013 devait se maintenir jusqu'à la fin de l'année, les taux d'actualisation attendus au 31 décembre 2013 seraient environ 20 à 30 pdb supérieurs à ceux utilisés au 31 décembre 2012.

Le graphique suivant compare les taux d'actualisation médians (arrondis au 0,25 % le plus près) de notre enquête aux taux d'actualisation moyens d'une étude réalisée aux États-Unis¹ (arrondis au 0,25 % le plus près).

TAUX D'ACTUALISATION MÉDIANS PAR PAYS



TAUX D'ACTUALISATION - AVANTAGES SOCIAUX FUTURS AUTRES QUE LES PRESTATIONS DE RETRAITE

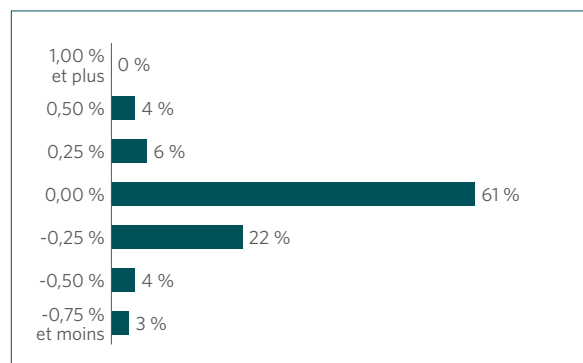
La durée des avantages sociaux futurs autres que les prestations de retraite est souvent très différente de celle des prestations de retraite. Par exemple, la durée de l'obligation au titre des prestations définies (« OPD ») d'un régime de soins médicaux pour retraités est souvent plus longue que celle d'un régime de retraite. Ainsi, le choix du taux d'actualisation pour les avantages sociaux futurs autres que les prestations de retraite pourrait être différent, en théorie, du taux pour les régimes de retraite. (Se reporter à l'annexe sur le choix du taux d'actualisation pour plus de renseignements.) Même si certains employeurs utilisent des taux qui diffèrent par type de régime, plusieurs utilisent pour tous les avantages sociaux un taux unique intégré ou tout simplement le taux du régime le plus important.

Le taux médian utilisé au 31 décembre 2012 pour les avantages sociaux futurs autres que les prestations de retraite est de 4,10 %, soit seulement 5 pdb inférieurs au taux d'actualisation médian utilisé pour les prestations de retraite.

¹ Source : 2013 Study of Economic Assumptions, prepared by Deloitte & Touche Human Capital Advisory Services (U.S.).

Le graphique suivant illustre l'écart entre le taux d'actualisation retenu pour l'évaluation des avantages sociaux futurs autres que les prestations de retraite et celui retenu pour les régimes de retraite, arrondi au 0,25 % le plus près. (Une valeur positive indique un taux plus élevé pour les avantages autres que la retraite par rapport aux prestations de retraite, et vice versa.)

ÉCART DES TAUX D'ACTUALISATION (AVANTAGES SOCIAUX FUTURS ET PRESTATIONS DE RETRAITE)



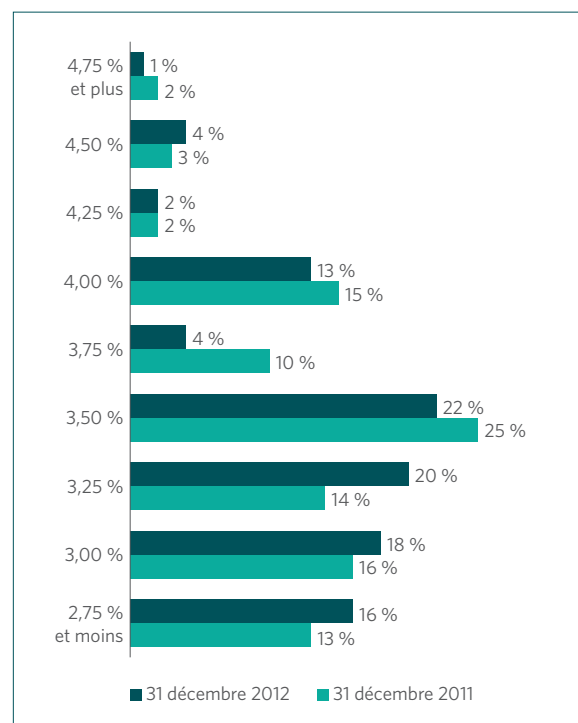
En 2012, la plupart des entreprises ont utilisé des hypothèses similaires pour les prestations de retraite et les avantages sociaux futurs autres que les prestations de retraite. Seulement 10 % des entreprises ont opté pour une hypothèse de taux plus élevée pour les avantages sociaux futurs autres que les prestations de retraite (comparativement à 8 % dans l'enquête précédente).

TAUX DE LA HAUSSE DE LA RÉMUNÉRATION

Les régimes qui comportent des avantages liés à la rémunération sont tenus d'utiliser une hypothèse de taux de hausse de la rémunération. La norme comptable internationale 19 (« NCI 19 ») indique que celle-ci devrait tenir compte de « l'inflation, l'ancienneté, les promotions et divers autres facteurs comme l'offre et la demande sur le marché de l'emploi ».

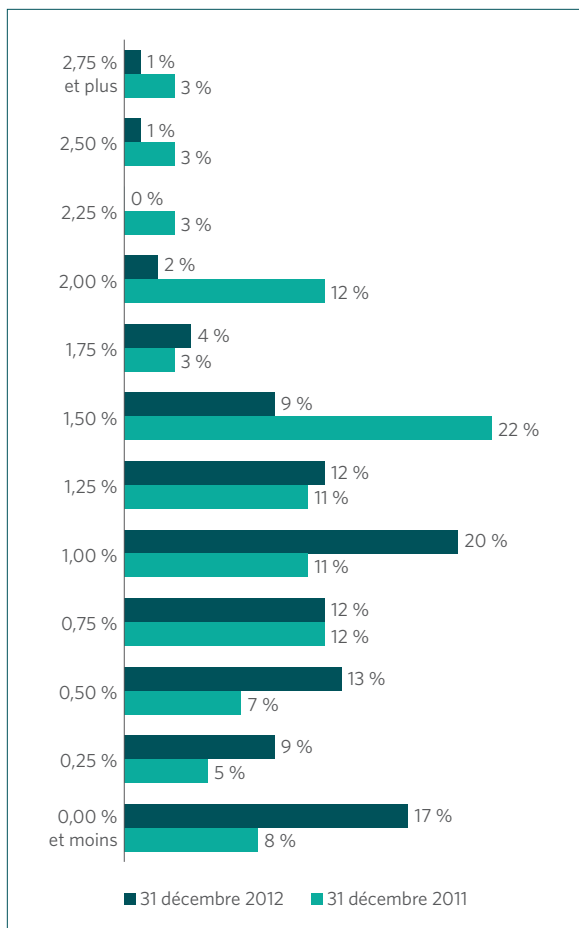
L'hypothèse médiane de hausse de la rémunération en date du 31 décembre 2012 était de 3,25 %, soit 25 pdb inférieurs à la médiane de l'année dernière. Nous avons observé une proportion de 77 % des entreprises ayant choisi un taux variant entre 3,0 % et 4,0 %. Dans certains cas, cependant, cette hypothèse est beaucoup plus faible que la médiane; on pourrait se questionner à savoir si certaines entreprises reflètent correctement l'impact de la progression des emplois individuels dans leur hypothèse divulguée.

TAUX DE LA HAUSSE DE LA RÉMUNÉRATION



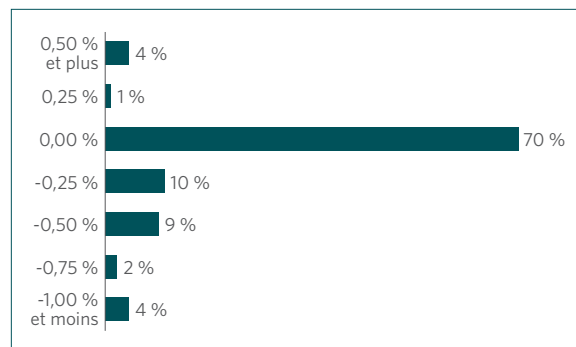
Le prochain graphique illustre l'écart entre le taux d'actualisation et le taux de hausse de la rémunération. Cet écart peut avoir un impact notable sur la valeur de l'OPD pour les régimes de retraite à prestations déterminées. L'écart médian est de 0,85 % au 31 décembre 2012, soit 45 pdb en baisse par rapport à celui de l'année dernière. La baisse marquée de l'écart a haussé la valeur de l'OPD.

ÉCART : TAUX D'ACTUALISATION ET TAUX DE LA HAUSSE DE LA RÉMUNÉRATION



Notre enquête révèle que seulement 30 % des entreprises ont changé leur hypothèse de taux de hausse de la rémunération de 25 pdb ou plus (à la hausse ou à la baisse), au 31 décembre 2012. Les spécialistes et les dirigeants d'entreprises ne s'entendent pas sur la fréquence des changements de l'hypothèse du taux de hausse de la rémunération. NCI 19 précise que les hypothèses financières doivent être établies sur la base des attentes du marché à la fin de l'exercice financier.

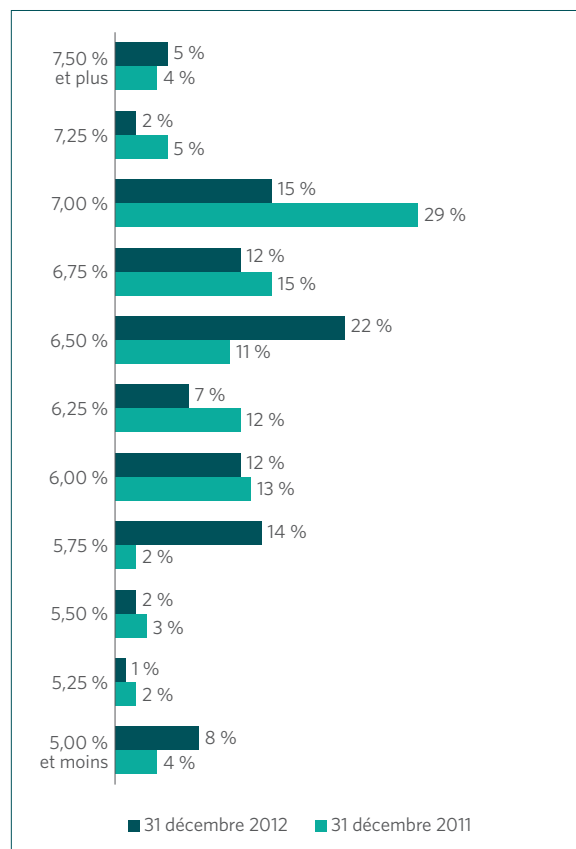
VARIATION DE L'HYPOTHÈSE DE TAUX DE LA HAUSSE DE LA RÉMUNÉRATION (2012 COMPARÉE À 2011)



RENDEMENT À LONG TERME PRÉVU DE L'ACTIF DU RÉGIME

NCI 19 précise que le rendement prévu de l'actif du régime devrait également refléter une perspective à long terme puisqu'il doit être établi pour toute la durée de vie de l'obligation correspondante. Le graphique ci-après illustre les hypothèses de rendement divulguées à la fin de 2012 comparativement à celles de 2011.

RENDEMENT À LONG TERME PRÉVU DE L'ACTIF

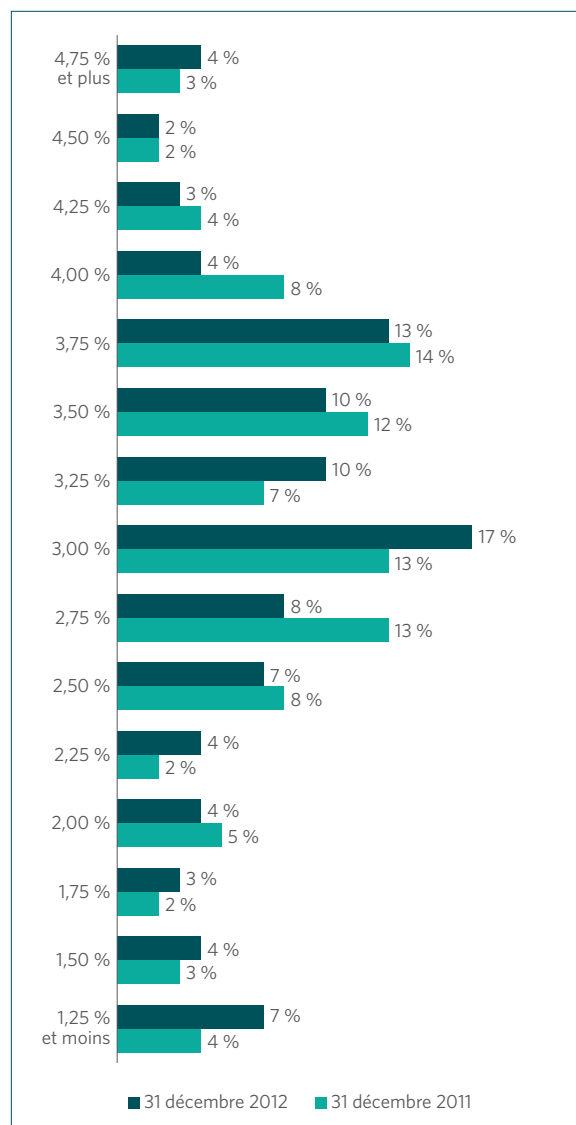


Le taux médian de rendement à long terme prévu de l'actif du régime est de 6,50 %, soit une baisse de 25 pdb par rapport au taux médian de l'enquête du 31 décembre 2011. Nous avons constaté ces dernières années une réduction faible mais continue de cette hypothèse. Nous avons aussi constaté que l'écart dans les taux de rendement utilisés est similaire à celui de l'année dernière. Près de 68 % des entreprises ont utilisé un taux de rendement à long terme se situant entre 6,00 % et 7,00 % au 31 décembre 2012, alors que 72 % des entreprises avaient utilisé une hypothèse se situant entre 6,25 % et 7,25 % à la fin de l'année précédente.

Pour la plupart des régimes, les rendements réalisés en 2012 ont été supérieurs à l'hypothèse de rendement à long terme prévu de l'actif. Le rendement médian réalisé en 2012 pour un portefeuille diversifié a été de 9,15 % selon l'*Univers de performance des gestionnaires de caisses de retraite* préparé par Morneau Shepell.

Le prochain graphique illustre l'écart entre le rendement prévu de l'actif du régime et le taux de hausse de la rémunération. L'écart médian était de 3,00 % au 31 décembre 2012, un écart légèrement inférieur à celui de l'année dernière de 3,10 %. Cet écart devrait normalement demeurer passablement stable au fil des années.

ÉCART : RENDEMENT PRÉVU DE L'ACTIF DU RÉGIME ET TAUX DE LA HAUSSE DE LA RÉMUNÉRATION

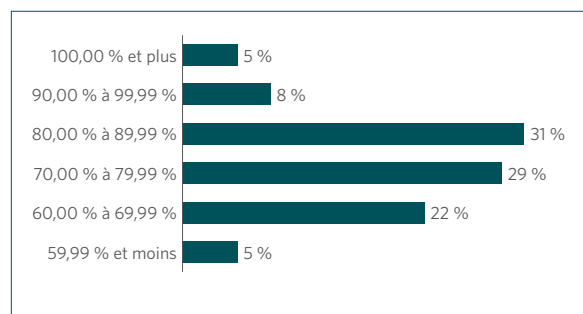


Les résultats de notre sondage indiquent qu'environ 45 % des entreprises ont réduit l'écart d'approximativement 25 pdb ou plus au 31 décembre 2012.

SITUATION FINANCIÈRE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET HYPOTHÈSES ÉCONOMIQUES

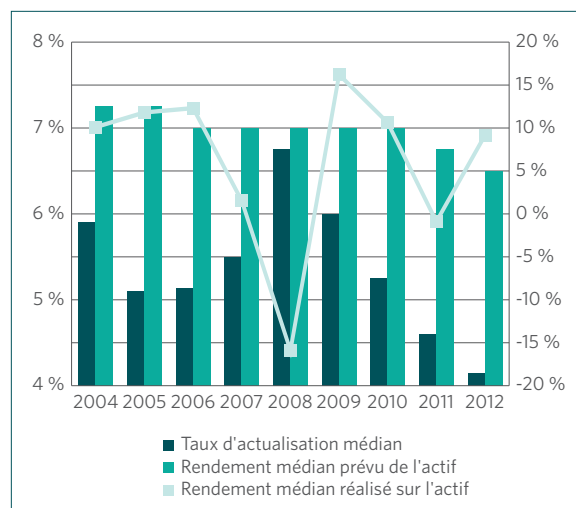
Les entreprises de notre sondage présentent un ratio global de la situation financière des régimes de retraite de 83 % en comparant la valeur de l'actif à l'OPD sur base comptable. Ce résultat pourrait être légèrement sous-évalué puisqu'il inclut certains régimes de retraite non enregistrés pour lesquels aucun financement n'est obligatoire selon l'environnement règlementaire canadien. Le ratio est fortement influencé par les rendements réalisés sur l'actif, le taux d'actualisation et les cotisations spéciales qui peuvent être requises afin de couvrir les déficits des régimes de retraite. La répartition des entreprises selon leur ratio global de la situation financière des régimes de retraite au 31 décembre 2012 est présentée au prochain graphique.

RATIO DES RÉGIMES DE RETRAITE, VALEUR DE L'ACTIF COMPARÉE À L'OPD COMPTABLE (RÉPARTITION DES ENTREPRISES)



Comme indiqué, ce ratio est fortement influencé par le rendement réalisé sur l'actif et le taux d'actualisation pour lesquels nous avons résumé les données historiques dans le graphique suivant.

PRINCIPALES HYPOTHÈSES ÉCONOMIQUES ET RENDEMENT RÉALISÉ SUR L'ACTIF



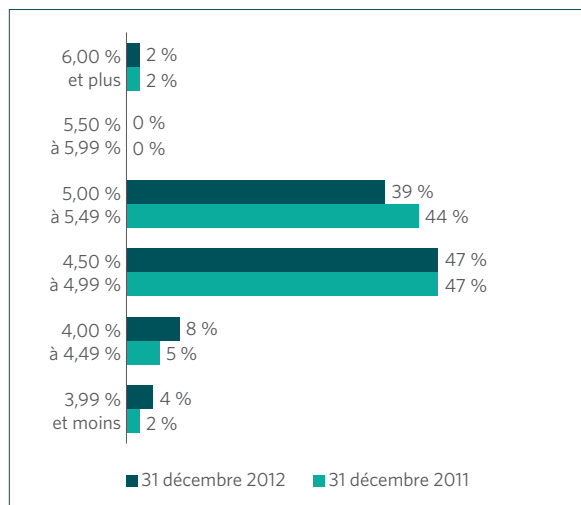
TENDANCE DU COÛT DES SOINS MÉDICAUX

Lorsqu'un régime couvrant les frais médicaux des retraités est offert, le taux d'augmentation des coûts des soins médicaux constitue une hypothèse importante. NCI 19 décrit quelques facteurs devant être pris en considération dans l'établissement de celle-ci.

Il arrive souvent que l'on présume que les coûts des soins médicaux augmentent plus rapidement à court terme, et qu'ils diminuent ensuite par étape jusqu'à ce qu'ils arrivent au taux ultime après plusieurs années.

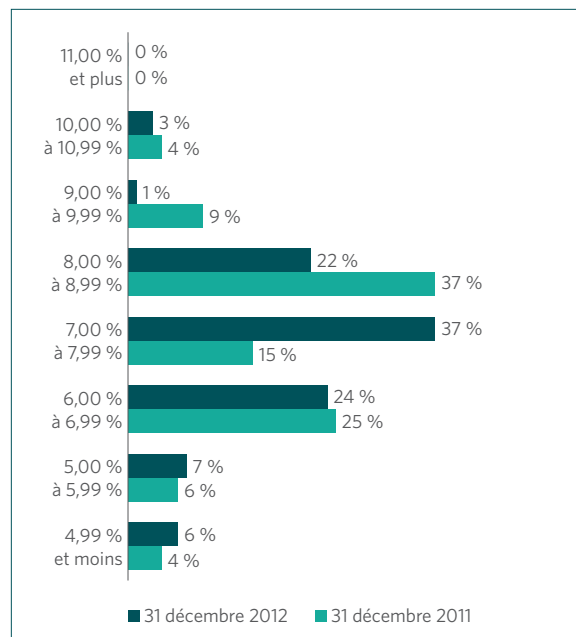
Les prochains graphiques montrent la gamme des hypothèses retenues pour les coûts des soins médicaux au 31 décembre 2012 et au 31 décembre 2011. Environ 86 % des entreprises ont utilisé un taux ultime se situant entre 4,5 % et 5,5 %. Le taux médian au 31 décembre 2012 est de 4,6 %, soit une baisse de 20 pnb par rapport à l'année dernière.

TENDANCE DU COÛT ULTIME DES SOINS MÉDICAUX



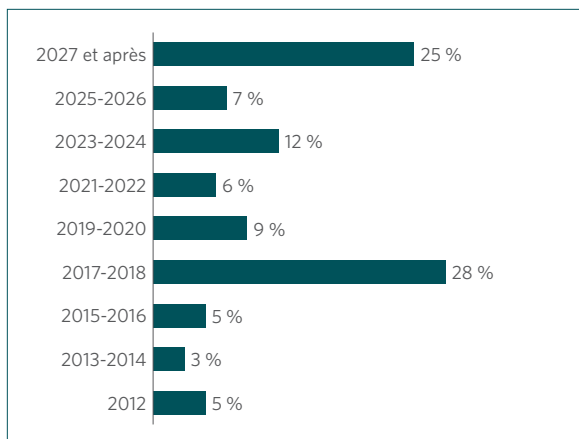
On constate que la médiane de l'hypothèse utilisée à court terme est de 7,0 %, une baisse de 100 pdb par rapport à l'année dernière. On note une diminution continue du nombre d'entreprises utilisant une hypothèse de 10 % ou plus; ce nombre est de seulement 3 % cette année, par rapport à 4 %, 6 %, 9 %, 19 %, et 28 % respectivement lors des 5 années précédentes. Au total, 74 % des entreprises ont utilisé une hypothèse inférieure à 8 % (50 % en 2011), confirmant la réduction de la croissance des coûts des soins médicaux à travers le marché.

TENDANCE DU COÛT À COURT TERME DES SOINS MÉDICAUX



L'année 2021 représente l'année médiane durant laquelle le taux d'augmentation des coûts des soins médicaux atteindra le taux ultime, soit 2 ans plus tard par rapport à l'année médiane de l'année dernière et 3 ans plus tard par rapport à l'année médiane observée en 2009. Ceci confirme la pratique courante d'ajuster l'année calendrier durant laquelle l'hypothèse de tendance du coût des soins médicaux atteindra le taux ultime, dans l'unique but de maintenir la même période de projection d'année en année. La période médiane de projection est demeurée raisonnablement stable depuis 2009 (9 ans). Nous continuerons de porter une attention particulière à l'évolution de cette hypothèse au cours des enquêtes futures.

TENDANCE DU COÛT ULTIME DES SOINS MÉDICAUX (ANNÉE OÙ LE TAUX ULTIME EST ATTEINT)

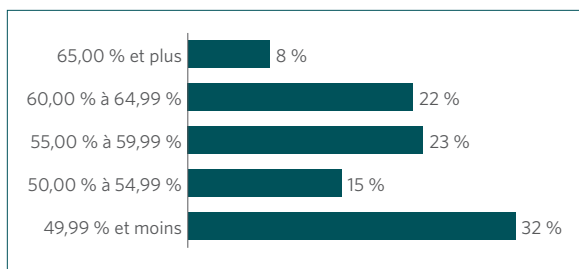


RÉPARTITION DE L'ACTIF DES CAISSES DE RETRAITE

Sous NCI 19, il est obligatoire de divulguer la répartition de l'actif des caisses de retraite selon les catégories d'actif suivantes : les titres de capitaux, les titres de créance et les autres éléments d'actif. D'autres catégories peuvent être utilisées si elles facilitent la compréhension des lecteurs du risque d'investissement associé au fonds.

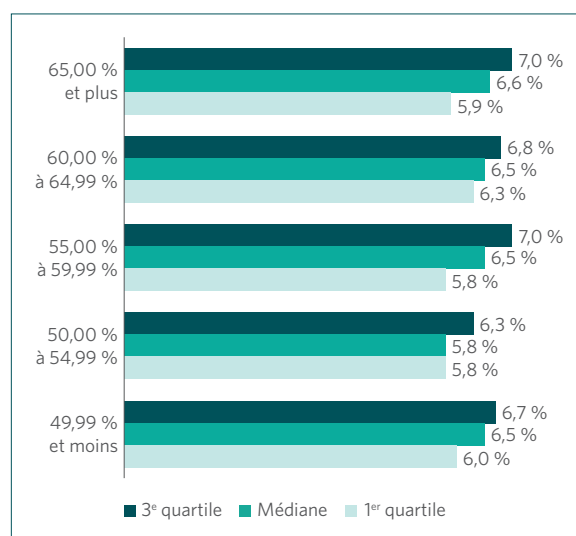
La répartition moyenne de l'actif au 31 décembre 2012 était la suivante : 53 % de capitaux, 42 % de titres de créance et 5 % d'autres éléments d'actif, ce qui est identique à l'enquête de l'année dernière. La répartition des entreprises selon la proportion de la caisse de retraite investie dans des capitaux s'établit ainsi :

RÉPARTITION DES ENTREPRISES SELON LA PROPORTION DES CAPITAUX DANS LE RÉGIME DE RETRAITE



Puisque l'hypothèse de rendement à long terme prévu sur l'actif repose en partie sur la répartition de l'actif, nous avons comparé l'hypothèse à la pondération des capitaux. En théorie, un régime de retraite détenant un plus fort pourcentage de son actif dans des titres de capitaux devrait avoir une hypothèse plus élevée de rendement à long terme prévu qu'un régime constitué d'une plus faible proportion de ces titres. Les résultats de nos récentes enquêtes semblent toutefois supporter plus difficilement cette théorie.

HYPOTHÈSE DE RENDEMENT À LONG TERME PRÉVU SELON LE NIVEAU DE CAPITAUX



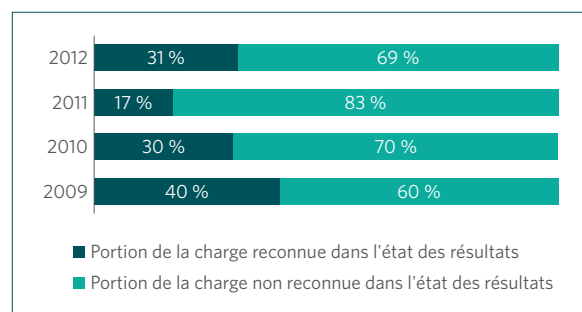
CHARGE DE RETRAITE AVANT ET APRÈS AJUSTEMENT

Notre enquête de 2013 présente les résultats d'entreprises dont l'actif des régimes de retraite totalise 151 milliards de dollars. Le graphique suivant illustre le ratio de la charge de retraite après ajustement sur la charge de retraite avant ajustement pour l'ensemble des entreprises de notre enquête. La charge après ajustement est la charge réelle reconnue dans l'état des résultats. La charge avant ajustement est la charge « fictive » qui prévaudrait dans un environnement comptable calqué sur le marché (i.e. qui nécessiterait une reconnaissance immédiate de tout changement dans la valeur de l'actif ou de l'OPD dans la charge).

En 2012, la charge totale constatée s'est élevée à 3,3 milliards de dollars (après ajustement). En l'absence de mécanismes d'amortissement à l'état des résultats ou de comptabilisation en autres éléments du résultat global, la charge avant ajustement aurait plutôt été de 10,5 milliards de dollars.

La plupart des régimes de retraite ont accusé des pertes en 2012 (principalement dues à la diminution des taux d'actualisation). Par conséquent, les ajustements apportés en 2012 ont reconnu en général moins de pertes actuarielles à l'état des résultats, menant ainsi à une réduction de la charge de retraite.

RATIO DE LA CHARGE DE RETRAITE APRÈS AJUSTEMENT SUR LA CHARGE DE RETRAITE AVANT AJUSTEMENT



Avec NCI 19 en vigueur depuis 2011, les entreprises doivent appliquer une seule méthode de reconnaissance des gains et pertes. Il est possible de reconnaître les gains et pertes immédiatement ou graduellement dans la charge de retraite (reconnaissance immédiate ou approche du « corridor »), ou de les comptabiliser en autres éléments du résultat global. Selon notre enquête, 72 % des entreprises ont choisi de reconnaître les gains et pertes en autres éléments du résultat global.

COMPLÉMENT D'INFORMATION

Cette enquête a pour but de fournir de l'information sur les hypothèses divulguées par un large éventail d'entreprises et, par conséquent, elle peut donner des indications sur les tendances en la matière. Les hypothèses utilisées pour vos régimes d'avantages sociaux futurs dépendront de nombreux facteurs.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec votre conseiller chez Morneau Shepell.

CHANGEMENTS À VENIR AUX NORMES COMPTABLES INTERNATIONALES

Tel que nous l'avons mentionné précédemment, la comptabilité des entreprises canadiennes ayant l'obligation publique de rendre des comptes est dorénavant assujettie aux normes comptables internationales, ce qui a mené à un processus de transition en 2011.

Il est à noter qu'une autre transition est à prévoir en 2013 puisque des changements importants seront apportés à la comptabilisation de la retraite et autres avantages. Les principaux changements sont :

- aucun report des gains et pertes et des coûts de services passés;
- volatilité accrue de l'état de la situation financière via les autres résultats étendus;
- présentation différente des composantes de la charge des régimes (opération, financement et réévaluation);
- l'hypothèse de rendement prévu de l'actif n'est plus utilisée (remplacée par le taux d'actualisation);
- obligation de divulgation plus étendue (principalement liée aux risques).

Veuillez consulter notre publication *Nouvelles & opinions* de [juillet 2011](#) (disponible sur notre site web) pour plus de détails sur ces changements.

ANNEXE

CHOIX DU TAUX D'ACTUALISATION


En général, l'OPD est très sensible à l'hypothèse du taux d'actualisation. Par exemple, une baisse de 25 pdb du taux d'actualisation peut entraîner une hausse de l'OPD pouvant être aussi élevée que 5 %. Par conséquent, cette hausse aurait un impact sur la charge des années suivantes.

NCI 19 fournit des lignes directrices en ce qui a trait au choix de l'hypothèse du taux d'actualisation. Le taux d'actualisation devrait être déterminé en fonction du taux de rendement du marché des obligations d'entreprise de première catégorie. Dans les pays où il n'existe pas de marché actif pour ce type d'obligations, il faut se référer aux taux de rendement du marché des obligations d'État. Le taux d'actualisation doit refléter le calendrier estimé de versement des prestations, mais, dans la pratique, il est courant d'utiliser un taux moyen, unique et pondéré. Cependant, la méthode précise devant servir au calcul de ce taux n'est pas prescrite.

L'Institut canadien des actuaires (ICA) a publié une note éducative en septembre 2011, qui fournit des recommandations aux actuaires chargés de conseiller les promoteurs de régimes de retraite,

plus particulièrement sur le taux d'actualisation à utiliser pour les fins de comptabilisation. Cette note éducative décrit une méthodologie permettant d'extrapoler les taux à long terme de la courbe de rendement des obligations de sociétés de qualité supérieure qui, de l'avis du groupe de travail, conviendraient dans le contexte économique actuel. Cette nouvelle méthodologie utilise les obligations de sociétés et les obligations provinciales (ajustées) de qualité supérieure et pourrait résulter dans bien des cas en un taux d'actualisation inférieur à celui obtenu selon l'ancienne méthodologie étant donné les conditions actuelles des marchés financiers. Cependant, nous comprenons que certaines entreprises n'auraient pas appliqué la méthodologie suggérée par l'ICA pour établir le taux d'actualisation au 31 décembre 2011 et 2012, utilisant plutôt un autre modèle ou même continuant avec la méthode précédente.

Des données sur les obligations de haute qualité de sociétés et provinces canadiennes (cotées AA ou mieux) sont généralement disponibles auprès de sources indépendantes et peuvent servir de point de départ pour la détermination du taux d'actualisation.



morneaushepell.com

Morneau Shepell est le plus important cabinet canadien offrant des services-conseils et des services d'impartition axés sur les programmes destinés aux employés. De concert avec ses clients, la société élabore des solutions avant-gardistes qui s'intègrent aux stratégies d'affaires des organisations afin d'optimiser leurs résultats. Grâce à ses services-conseils en assurance collective et en santé, en régimes de retraite, en gestion de la santé, à ses solutions administratives ainsi qu'au programme d'aide aux employés (PAE), aux solutions organisationnelles et aux services de formation de Shepell•fgi, Morneau Shepell aide ses clients à réduire leurs coûts, à améliorer la productivité au travail et à renforcer leur position concurrentielle en soutenant la sécurité financière, la santé et le mieux-être de leurs employés.